

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30**

Date de convocation : 8 novembre 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°B2022_126</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>19</b>
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel**

**PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis**

**EXCUSES :-**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), BELART Xavier (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022\_122 et N°C2022\_123), PY Michel (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022\_132)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-**

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture**

**OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Le Patio des Arts, Conservatoire à Rayonnement Départemental – Redéploiement des dispositifs « orchestres découverte » dans les écoles de Néviau, Pouzols-Minervois et Saint Marcel**

La charte du Ministère de la Culture et de la Communication de 2001 portant sur l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et art dramatique, préconise que les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, contribuent à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

L'offre d'éducation artistique et culturelle du Patio des Arts est riche de plusieurs propositions développées depuis plusieurs années sur le territoire : interventions en milieu scolaire, orchestres découverte, orchestre à l'école, orchestre au collège notamment.

Il est proposé de reposer les dispositifs d'orchestres découverte pour la saison 2022-23 dans les écoles de Néviau, Pouzols-Minervois et Saint Marcel.

## N°B2022\_126

Ce dispositif, à destination des classes de CE2, est conçu comme le maillon intermédiaire entre les interventions en milieu scolaire qui se déploient sur une temporalité de quelques semaines et les dispositifs d'orchestres à l'école ou au collège qui s'installent sur deux à trois années.

L'objectif de l'Orchestre Découverte est d'initier à la pratique instrumentale et de donner les premières bases d'une pratique musicale en collectif par les chœurs et les percussions. Il s'inscrit dans une régularité hebdomadaire et sur une année scolaire.

Le dispositif est mené conjointement par les enseignants du Patio des Arts et l'enseignant de la classe concernée qui prend en charge la partie collective.

Au terme de cette année, l'orchestre découverte a vocation à être redéployé sur une autre commune permettant ainsi un maillage de l'ensemble du territoire. Il peut aussi, si les conditions le permettent, être suivi par la mise en place d'un orchestre à l'école et ainsi permettre de mener une action de fond sur trois années.

L'organisation se décline comme suit :

4 à 5 enseignants artistiques du conservatoire viennent dispenser les cours chaque semaine dans l'école, en cours semi-collectifs (5 élèves / 1 heure / 1 enseignant par instrument).

Ces heures (140 heures pour une année scolaire représentant une masse salariale d'environ 7 000 €) sont directement intégrées dans le service des enseignants artistiques.

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver la mise en place du dispositif « Orchestre Découverte » au sein des écoles de Névian, Pouzols-Minervois et Saint Marcel sur Aude pour l'année 2022 - 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :


Convention de partenariat

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : 18/11/2022  
et de sa publication  
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

